

Agreste Limousin

numéro 89 - février 2013



Pays Monts et Barrages : un nouvel élan nécessaire pour dynamiser les circuits courts

Le Pays Monts et Barrages compte 12% de ses exploitations agricoles qui commercialisent en circuit court, contre 10% au niveau régional.

La vente en circuit court est, pour la plupart des exploitations, un mode de commercialisation secondaire ne constituant qu'une faible part du chiffre d'affaires.

La moitié des exploitations concernées sont des élevages, la plupart passant par l'intermédiaire des bouchers pour vendre en circuit court. Toutefois, une diversité de produits sont proposés à la ferme, sur les marchés ou par d'autres modes de vente moins répandus.

Le territoire constitue le principal lieu de vente des produits. Le niveau de saturation commerciale est supérieur à la moyenne régionale mais reste encore modeste.

La mise en place de projets innovants et la diversification des productions serait déterminant pour ce territoire afin de dynamiser cette démarche de valorisation des produits locaux.

Le Pays Monts et Barrages est un espace à dominante rurale et peu peuplé ; sa densité de population est de seulement 26 habitants au km². Les trois villes structurantes du Pays sont Saint-Léonard-de-Noblat, Eymoutiers et Châteauneuf-la-Forêt. La partie orientale du territoire, caractérisée par un relief marqué et une population particulièrement faible, est intégrée au PNR (parc naturel régional) de Milleval, soit près de la moitié des communes du Pays. Avec 748 exploitations agricoles, dont plus de 80% sont des élevages, l'agriculture est un pilier de l'économie locale. Parmi les exploitations agricoles du territoire, 88 commercialisent tout ou partie de leur production en circuit court, soit une proportion de 12% contre 10%

en Limousin. C'est sur le canton d'Eymoutiers que l'on trouve la plus grande diversité de productions et le plus grand nombre d'exploitations en circuit court.

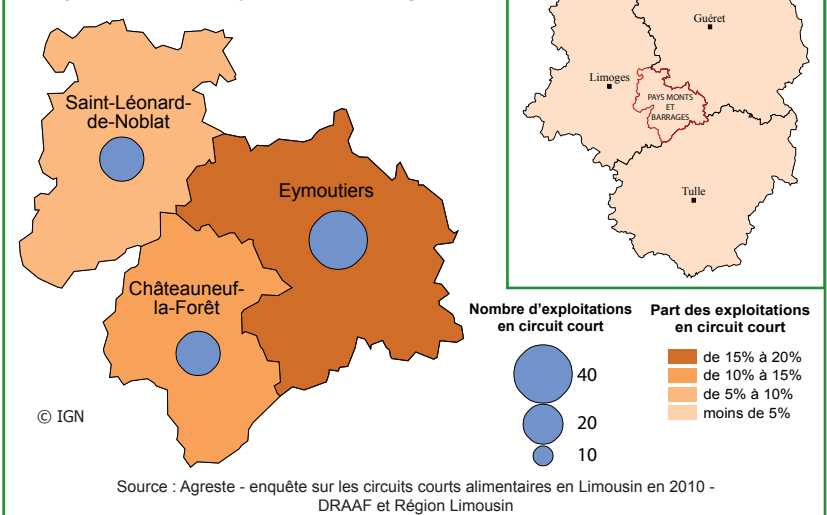
Malgré la proportion plus importante d'exploitations pratiquant ce mode de commercialisation, les circuits courts ne représentent que 3% de la production agricole brute standard du Pays contre 4% en Limousin.

Une terre d'élevage

Parmi les exploitations commercialisant en circuit court, la moitié sont des élevages, dont les trois quarts de bovins viande. Cette part est largement supérieure à ce qu'on observe au niveau régional où seulement 35% des exploitations en circuit court sont des élevages.

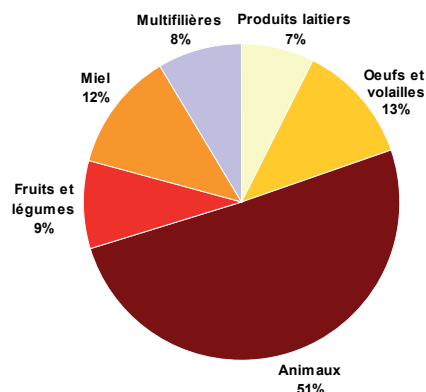
Un nombre important d'exploitations en circuit court sur le canton d'Eymoutiers

Nombre et proportion d'exploitations en circuit court par cantons du Pays Monts et Barrages



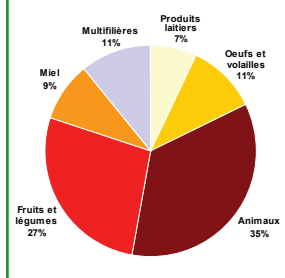
Principalement des produits animaux

Répartition des exploitations en circuit court du Pays Monts et Barrages par filière de production principale



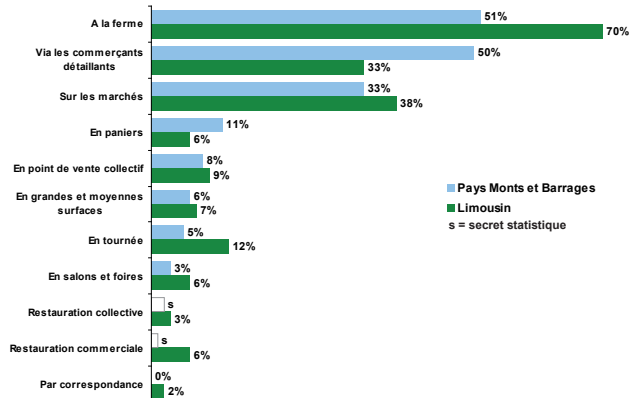
Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

Limousin



Les commerçants impliqués dans cette démarche

Part du chiffre d'affaires réalisé en circuit court sur les exploitations du Pays Monts et Barrages et de la région



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

Les filières volailles et miel sont ensuite les plus représentées, avec respectivement 13% et 12% des exploitations en circuit court du territoire. Les apiculteurs sont pour la plupart des retraités qui pratiquent la vente directe pour écouler leur production.

Les producteurs de produits laitiers sont également présents et proposent à la vente du lait et des fromages de vache ou de chèvre. Les producteurs de fruits et de légumes sont quant à eux sous-représentés par rapport au niveau régional. Quelques-uns commercialisent des pommes, poires, châtaignes ou petits fruits. Rares sont les maraîchers en circuit court sur le territoire : l'offre semble insuffisante pour répondre à la demande locale.

Seulement 8% des producteurs en circuit court pratiquent l'agriculture biologique contre 15% en Limousin. Ceci peut s'expliquer par la prédominance des éleveurs plus tournés vers d'autres signes de qualité.

Les commerçants valorisent les produits locaux

La présence et le maintien de commerces est indispensable pour l'avenir de l'activité circuit court sur le territoire. En effet, la vente via les commerçants détaillants est pratiquée par la moitié des producteurs en circuit court du Pays, contre seulement un tiers au niveau régional. De plus, il s'agit du mode de vente le plus important pour 42% des exploitations. Cela s'explique par le grand nombre d'éleveurs sur le territoire, ces derniers vendant de manière traditionnelle des animaux à des bouchers locaux.

En comparaison avec l'ensemble des exploitations de la région, la vente à la ferme est moins pratiquée par les producteurs du Pays. En effet, 51% des

exploitants vendent directement sur le siège de leur exploitation contre 70% en Limousin. Cela peut s'expliquer là encore par le poids de l'élevage bovin mais aussi par la faiblesse du bassin de clientèle à proximité des sièges d'exploitations. Les producteurs de fruits, de miel et de volailles sont les plus concernés par la vente à la ferme. Pour 34% des exploitations, il s'agit du mode de vente en circuit court le plus important.

La vente sur les marchés est pratiquée par un tiers des producteurs, soit une part un peu inférieure à la moyenne régionale (38%). On trouve principalement des volailles, des fruits et des produits laitiers sur les étals. Les principaux marchés où se rendent les producteurs du Pays sont à Saint-Léonard-de-Noblat et Eymoutiers mais également à Limoges.

La période estivale apporte un dynamisme et une nouvelle clientèle pour les producteurs grâce à la présence de nombreux touristes et l'organisation d'animations diverses sur lesquelles des producteurs locaux sont présents pour proposer leurs produits.

De plus, près d'une dizaine de Marchés de Producteurs de Pays sont organisés annuellement sur le territoire, principalement en été, et rencontrent un vif succès.

Enfin, des actions sont menées par le Pays pour encourager la coopération entre les restaurateurs et les produc-

teurs locaux afin de faire découvrir et mieux valoriser les nombreux produits du terroir.

La proximité avant tout

Les produits issus des exploitations du territoire sont vendus localement. En effet, plus de la moitié des lieux de vente où se rendent les producteurs sont situés au sein même du Pays Monts et Barrages. Les autres sont essentiellement en Haute-Vienne, principalement dans l'agglomération de Limoges. Très peu de producteurs franchissent les frontières de la région pour vendre leurs produits. Les principaux lieux de vente sont Saint-Léonard-de-Noblat, Limoges, Châteauneuf-la-Forêt et Eymoutiers.

Globalement les lieux de vente utilisés par les producteurs du Pays apparaissent comme peu saturés, toutefois un peu plus qu'au niveau régional. Ainsi, 55% des lieux de vente sont considérés comme non saturés (64% au niveau régional). C'est sur les marchés et via les commerçants détaillants que

- TÉMOIGNAGE -

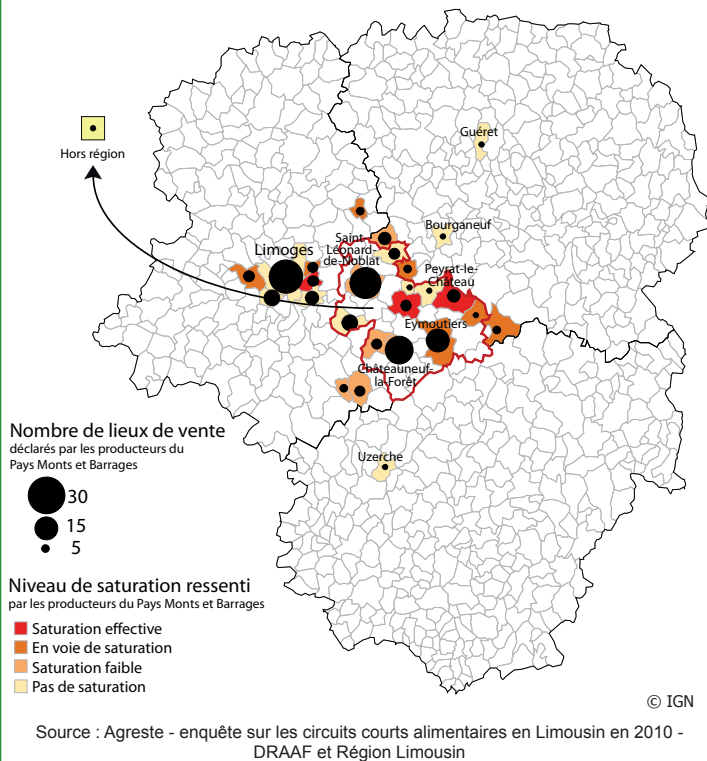
Un projet pour les circuits courts sur le Pays : Pôle viandes locales d'Eymoutiers

«Ce sont les professionnels de la viande eux-mêmes qui ont imaginé cet outil spécialement dédié aux spécificités de la filière courte. Le Pôle viandes locales d'Eymoutiers viserait à fournir un pool de services complets allant du transport à la transformation en passant par l'abattage. L'éleveur pourrait pénétrer dans les locaux et participer à la mise en colis. Le rythme serait ralenti, quelques vaches par jour maximum. Sa philosophie se résumerait par « Moins mais mieux, moins mais tout ». Grâce à un montage juridique innovant, le site devrait permettre aux personnes publiques de fournir leur cantine en produits issus d'animaux achetés sur leur territoire et selon leur propre cahier des charges.»

Collectif «Abattre et Valoriser la Viande en Limousin»

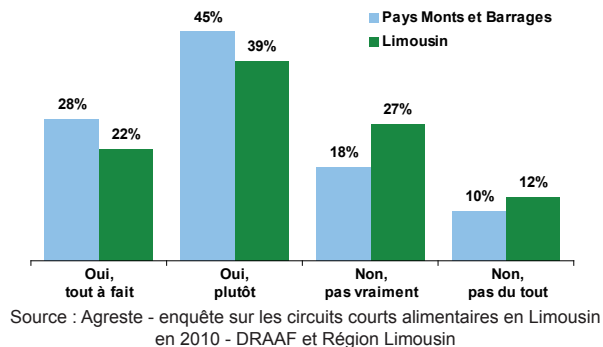
Les lieux de vente proches des exploitations

Nombre de lieux de vente déclarés par les producteurs du Pays Monts et Barrages et niveau de saturation ressenti par commune du Limousin (hormis vente à la ferme)



Un choix économique satisfaisant

Part des exploitations selon le niveau de satisfaction du revenu tiré de la vente en circuit court



la concurrence se fait le plus ressentir. Il existe à l'inverse une réelle marge de développement pour les nouveaux modes de vente qui sont considérés comme peu saturés par les producteurs (paniers, points de vente collectifs, etc).

Un mode de commercialisation secondaire

Les exploitations en circuit court sont diverses de par leurs productions et l'importance qu'elles accordent à ce mode de vente. La part moyenne du chiffre d'affaires réalisé par la vente en circuit court est de 39% contre 51% au niveau régional. Un quart des exploitations vendent toute leur production en circuit court. Cela concerne essentiellement de petites structures produi-

lesquels la vente en circuit court est secondaire, pratiquée sous la forme de quelques animaux valorisés par des bouchers locaux.

Un revenu jugé satisfaisant

Malgré un poids économique des circuits courts relativement modeste pour les exploitations du Pays, le niveau de satisfaction du revenu tiré de cette activité est élevé. Alors qu'en Limousin 60% des producteurs se déclarent satisfaits du revenu tiré de la vente en circuit court, ce pourcentage atteint 72% dans le Pays Monts et Barrages. Les éleveurs sont 84% à être satisfaits du revenu tiré de cette activité, les apiculteurs 91% et les producteurs de produits laitiers 69%. Contrairement à

leurs confrères, les producteurs de fruits et de volailles ne sont globalement pas satisfaits.

Des chefs d'exploitation plutôt jeunes...

La moyenne d'âge des chefs d'exploitation pratiquant la vente en circuit court sur le Pays Monts et Barrages est de 48 ans. Parmi ceux-ci, un quart ont moins de 40 ans. Ces valeurs sont proches de la

moyenne régionale. Les plus de 55 ans représentent tout de même un tiers des producteurs, ce qui laisse présager des exploitations vacantes dans un avenir proche. Les apiculteurs sont les plus âgés. Les trois quarts d'entre eux sont des retraités.

... et issu du milieu agricole

Pour neuf producteurs sur dix, le monde agricole est familier puisqu'ils sont issus d'une famille d'agriculteurs. Cette proportion est plus élevée qu'au niveau régional. Ce sont les producteurs de volailles qui sont le moins issus du milieu agricole.

L'activité circuit court a débuté avant 2000 pour la moitié des exploitations, tout comme au niveau régional. Toutefois, 40% n'ont franchi le pas qu'après 2006. Ce sont les producteurs de produits laitiers et les éleveurs qui se sont lancés le plus tardivement.

Pour 37% des producteurs, la commercialisation en circuit court était déjà pratiquée sur l'exploitation qu'ils ont reprise. Ce mode de commercialisation est donc utilisé depuis de nombreuses années sur le territoire. En revanche, pour 36% des exploitants, il s'agit d'une activité qui n'existait pas sur leur exploitation. Ils l'ont créé ultérieurement à leur installation dans le but de diversifier leur activité.

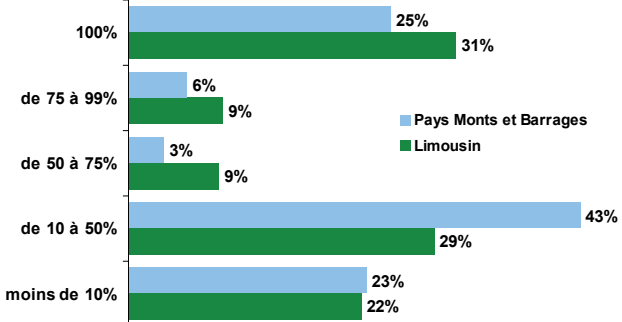
La motivation principale qui a conduit les producteurs à se lancer dans la commercialisation en circuit court est avant tout économique, avec la volonté de mieux valoriser les produits issus de leur exploitation. Mais des motivations personnelles sont également largement invoquées, notamment la meilleure reconnaissance de ses produits et de son travail permise par le contact direct avec la clientèle.

Des contraintes à surmonter

La première contrainte que subit cette activité, jugée importante par 86% des

Un poids modeste dans le chiffre d'affaires

Répartition des exploitations selon la part du chiffre d'affaires réalisé par la vente en circuit court



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

producteurs du territoire, est le manque de maîtrise de la rentabilité, et ce malgré la satisfaction du revenu qu'ils en tirent.

Le second frein jugé important est le défaut d'information, de connaissance et de compétences vis à vis de cette pratique de commercialisation. Il s'agit souvent d'une initiative individuelle qui fait l'objet de peu de suivi et d'accompagnement malgré la technicité qu'elle peut exiger pour le producteur.

Enfin, contrairement au ressenti de la majorité des producteurs de la région, le manque de clientèle n'est pas perçu comme une contrainte majeure sur ce territoire rural. Le dynamisme estival peut constituer une explication.

Un potentiel de développement pour les années à venir

Parmi les producteurs qui pratiquent la vente en circuit court depuis 2006 ou avant, 20% d'entre eux sont en phase d'extension de leur activité en terme de volumes commercialisés par ce biais.

A l'avenir cette dynamique devrait se poursuivre. En effet, dans les cinq années à venir, près d'un quart des producteurs ont la volonté d'augmenter les volumes vendus en circuit court. De plus, 17% ont la volonté de diversifier leurs lieux de vente afin de toucher une nouvelle clientèle et développer leur activité. Les producteurs semblent donc enclins à poursuivre cette activité au sein de leurs exploitations.

Afin de donner un nouvel élan à ces pratiques sur le territoire, il serait nécessaire de diversifier les productions vendues en circuit court jusqu'alors dominées par l'élevage. Le maraîchage est une activité mineure sur le Pays et les légumes locaux vendus directement par les producteurs sont rares. Il s'agit d'un exemple de production qu'il est possible de développer et de commercialiser en circuit court. Elle ne demande que de petites surfaces agricoles et un investissement modéré pour s'installer. Elle peut donc s'adresser à de jeunes porteurs de projet compétents et motivés. ■

Chiffres clés

Nombre et proportion d'exploitations en circuit court par Communautés de communes du Pays Monts et Barrages

	Nombre total d'exploitations	Nombre d'exploitations en circuit court	Part des exploitations en circuit court
Communauté de communes Briance-Combade	232	25	11%
Communauté de communes de Noblat	289	25	9%
Communauté de communes des Portes de Vassivière	227	38	17%
Pays Monts et Barrages	748	88	12%

Niveau de saturation ressenti par modes de vente (hormis vente à la ferme)

	Non saturé	En voie de saturation	Saturé
Commerçants détaillants	45%	35%	21%
En tournée	100%	0%	0%
Grandes et moyennes surfaces	56%	0%	44%
Marchés	31%	30%	39%
Paniers	85%	15%	0%
Points de vente collectifs	100%	0%	0%
Total	55%	23%	22%

Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

Proportion d'exploitations du Pays Monts et Barrages selon les contraintes et les freins à la réussite des démarches en circuit court (hormis les sans opinion)

	Important	Pas important
Défaut d'information/ de connaissances / de compétences	74%	24%
Charge de travail supplémentaire	36%	61%
Difficulté de conciliation vie familiale/vie professionnelle	23%	72%
Jugement des pairs	14%	86%
Réglementation sanitaire et commerciale trop lourde	63%	37%
Absence de référentiels technico-économiques sur les produits	15%	39%
Difficulté d'accès à des financements publics ou privés	44%	40%
Faiblesse logistique (ex : manque d'abattoirs, etc.)	52%	27%
Manque d'implication et/ou de soutien des acteurs locaux	47%	50%
Rentabilité non maîtrisée	86%	14%
Concurrence avec les autres acteurs du commerce local	24%	73%
Manque de clientèle à proximité du siège de l'exploitation	48%	49%
Manque de clientèle à proximité des lieux de vente	56%	38%
Déplacements pour livraison trop importants	40%	36%

Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

Définitions

Circuit court : mode de commercialisation ne comprenant aucun intermédiaire entre le producteur et le consommateur (vente directe), ou un seul intermédiaire (vente indirecte). L'information est collectée auprès des exploitants, et non auprès des distributeurs.

Production brute standard (PBS) : elle décrit un potentiel de production des exploitations, calculée à partir des surfaces agricoles et des cheptels. La PBS circuit court a été calculée en fonction de la part du chiffre d'affaires circuit court des exploitations.

Exploitations petites, moyennes ou grandes : lorsque la PBS dépasse 25 000 euros annuels, l'exploitation est dite moyenne ou grande. Les autres sont considérées comme petites.

Filière principale : une filière principale de production a été attribuée en fonction de la part que représente chacun des produits dans le chiffre d'affaires total de l'exploitation. Sept filières principales ont été définies : produits laitiers, œufs et volailles, autres produits animaux (viande bovine, ovine, porcine, lapine, caprine, équine, etc.), légumes, fruits, miel et multifilières.

Pour en savoir plus...

www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Limousin
 Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
 Le Pastel - 22, rue des Pénitents Blancs - 87039 LIMOGES Cedex
 Tél. : 05 55 12 92 30
 courriel : srise.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr
 site internet : www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr

Directrice : Anne-Marie Boulengier
 Directeur de la publication : Christophe Leysse
 Rédactrice en chef : Catherine Lavaud
 Rédacteur : Damien Lafarge
 Impression : SSP Toulouse
 Dépôt légal : à parution
 ISSN : 1622-066
 Prix : 2,50 €
 ©AGRESTE 2013